

**DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE**

**PROPOSITIONS DE Mme LA RAPPORTEURE POUR FAVORISER LA  
RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE  
DES COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES<sup>1</sup>**

**I. DÉVELOPPER LE DIALOGUE SOCIAL**

**→ PROPOSER L'ENGAGEMENT DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES SUR PLUSIEURS SUJETS**

*Préalablement à l'ouverture de toute négociation, les modalités de mise en œuvre du dialogue social (acteurs, calendrier, méthodologie,...) devront être définies.*

Proposition 1 : établir des fiches métiers

Proposition 2 : sécuriser les parcours professionnels et développer la formation professionnelle (faciliter les « plans de carrière » : recrutement ; actions de formation ; réorientation)

Proposition 3 : instituer des références salariales

Proposition 4 : améliorer les modalités de décompte et d'aménagement du temps de travail

Proposition 5 : établir un cadre juridique pour le télétravail

Proposition 6 : rédiger un code de déontologie des collaborateurs

Proposition 7 : mettre en place un plan de lutte contre le sexisme

**→ ÉTENDRE LA COUVERTURE CONVENTIONNELLE DES COLLABORATEURS**

Proposition 8 : rendre l'adhésion à l'association de députés-employeurs obligatoire pour les députés en gestion déléguée

**→ ENRICHIR LE CADRE JURIDIQUE DU DIALOGUE SOCIAL**

Proposition 9 : instituer un crédit d'heures pour les représentants des organisations de collaborateurs

---

<sup>1</sup> Les propositions sont numérotées pour faciliter leur identification, sans ordre de priorité.

## II. ACCROÎTRE LES MOYENS DÉDIÉS A LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES COLLABORATEURS ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Proposition 10 : augmenter le crédit collaborateur

Proposition 11 : améliorer la prise en charge des frais de transport pour les collaborateurs en circonscription

Proposition 12 : réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes

## III. ENRICHIR LE DIPTYQUE FORMATION - INFORMATION

### → DÉVELOPPER LA FORMATION DES COLLABORATEURS

Proposition 13 : désigner un « référent formation professionnelle » à la division de la Gestion financière parlementaire

Proposition 14 : systématiser l'entretien biennal entre le collaborateur et le député-employeur sur l'évolution professionnelle et la formation

Proposition 15 : développer la formation au profit des collaborateurs de circonscription

Proposition 16 : conclure un nouveau partenariat pour la formation avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

### → ACCROÎTRE L'INFORMATION DES COLLABORATEURS ET DES DÉPUTÉS

Proposition 17 : instituer des formations régulières sur le contrat de collaborateur dans le cadre des formations internes (par exemple : les types de contrat de travail ; les régimes sociaux ; la rémunération ;...)

Proposition 18 : créer une rubrique dédiée aux statistiques annuelles relatives aux collaborateurs sur le site public de l'Assemblée nationale

Proposition 19 : lancer une campagne de sensibilisation à l'adhésion obligatoire des députés à un service de santé au travail

-----